L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI, 21 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PERDU—Le 9 juin 1893 on vers cette date, à l'ancienne ile mammaire 261 rue Bienville, ou entre cette rue, mon terrain ou chemin d'une action du capital, série D No 544 de la Société Ecrits Homestead. Le public est prévenu de ne pas la négocier, attendu qu'un duplicata a été demandé à Adam Schaad, N. O. 19 Sept. 93. 21 sept—21 26 30

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St Philippe et Dauphine. Prix modérés. 15 août—1m

EN prenance voulant se défaire de mes bleus antiques, peintures, vases, potcelaines, tristaux, objets en bronze et objets d'art, ouvrerons un supérieur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES.

ON demande immédiatement une cuisinière. S'adresser au bureau de "l'Abeille". 20 sept—

A LOUER

A LOUER—La partie supérieure de la bâtisse 134 rue du Canal, ayant environ 20 chambres. S'adresser à Robinson & Dudley, rue Royale, près Bourse. Pour voir on doit s'adresser à M. J. Weber, 123 rue Royale. 17sept—4im mar j u suiv

A LOUER — Trois appartements magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Bourse. Possession de suite. Appartements pour le 1er octobre ; loyer modéré ; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Bendjer & Dunlap, rue Bienville, ou à Mme Denègre, 33 rue Carondelet. 13 août—1y

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Elisabeth Brauer, veuve de Michael Baumgartner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,404.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Vaster, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

16 sept—16 20 24

Affaire de William Henry Rogers, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,083—Division A. Attendu que William Henry Rogers, un habitant de cette paroisse, a disparu depuis le 1er janvier 1894, et que ses biens sont exposés à être dilapidés, dans le but de les soustraire à la juste action de ses créanciers ;

Attendu que Mme Rogers a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir la possession provisoire de tous les biens de son mari, et que cette requête a été accordée par jugement de cette Cour, en date du 15 août 1893 ;

Attendu que le délai de trois mois, fixé par la loi, pour la publication de cette requête, est expiré ;

Attendu que Mme Rogers a fait la preuve voulue par la loi ;

Il est ordonné que Mme Rogers soit et elle est mise en possession provisoire de tous les biens de son mari, William Henry Rogers, à la charge par elle de donner caution pour la valeur de ces biens, et de faire inventaire des dits biens, en présence de la famille du dit absent, ou de ses représentants légaux, ou de ceux dûment appelés.

Ordonné en chambre du conseil, à la Nouvelle-Orléans, ce 15 août 1893.

FRANK A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :

A. V. FLOTTE, Greffier.

17août—17 21 26

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,994.—Division C. —Attendu que G. or ge W. Moore a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Abbie Moore, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

9 sept—9 13 17

Succession de Theresa Bork, femme de Fritz Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,891—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pourquoi le compte final présenté par Frits Bork, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

14 sept—14 19 23

Succession d'Auguste Eulalie La Villebeuvre, veuve de Samuel Jarvis Peters, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,977—Division B—Attendu que Charles H. La Ville-beuvre, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,119.—Division D — Attendu que Catherine Elisabeth Seibert a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 sept—8 12 17

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,125—Division B —Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

6 sept—6 10 15

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,014—Division C— Attendu que Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

17sept—17 21 26

Succession de Mme G. S. Roussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,081—Division A— Attendu que Mlle Marie Louise Lafon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Roussel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Cl. Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,091—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Cl. Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,092—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,093—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,094—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,095—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,096—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,097—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,098—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,099—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,100—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,101—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,102—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,103—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,104—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,105—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,106—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,107—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,108—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,109—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,110—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,111—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,112—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,113—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,114—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,115—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,116—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,117—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,118—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,119—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,120—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,121—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,122—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,123—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,124—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,125—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,126—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,127—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,128—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,129—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,130—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,131—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,132—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,133—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,134—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,135—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,136—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,137—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,138—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,139—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Mme Eulalie Bonnel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,140—Division B— Attendu que Mme Marie Louise Bonnel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Bonnel, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FL